

NOTIFICATION D'UNE DÉCISION DÉFINITIVE
NOTIFIÉ AU BUREAU INTERNATIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI) SELON L'ART.5 DE L'ARRANGEMENT DE
MADRID ET DU PROTOCOLE RELATIF A CET ARRANGEMENT

I. ADMINISTRATION QUI NOTIFIE LA DECISION FINALE : ROUMANIE

OFFICE D'ETAT POUR LES INVENTIONS ET LES MARQUES
SECTION DE RECHERCHE ET D'EXAMEN DES MARQUES
BUCAREST, 5, rue Ion Ghica, Secteur 3, P.O.Box 52, Code 030044
Téléphone : (00401) 315.90.66, Fax : (00401) 312.38.19, http : //www.osim.ro

II. NUMERO DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL : 823013

III. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL :

**AKTSIONERNO DRUJESTVO "VINPROM PESHTERA", "Brezovska" str. 126,
BG-4003, PLOVDIV BULGARIE**

**IV. Après l'examen des documents concernant l'enregistrement international mentionné, par
l'examineur: VENERA LIMBIDIS**

L'Administration de Roumanie décide:

A. ADMISSION

TOTALE

PARTIELLE

☛ **Cl. 29 et 32** – Tous les produits.

☛ **Cl. 35** – Tous les services.

B. REFUS TOTAL

(En cas de refus voir les motifs du refus provisoire)

C. RENNONCIATION A LA PROTECTION, conformément à l'article 44 de la Loi no. 84/1998 et à l'adresse du titulaire no. / , pour tous les produits et/ou les services de la liste.

V. MOTIVATION DE LA DECISION DÉFINITIVE :

ARGUMENTS

CONSENTEMENT DU TITULAIRE DE LA MARQUE OPPOSEE

LIMITATION SELON L'ACCORD DU TITULAIRE

DISCLAIMER

ON N'A PAS REPONDU DANS LE DELAI PREVU PAR L'ARTICLE 22 ALINEAT 3 DE LA LOI 84/1998.

MOTIFS ABSOLUTS :

Loi no. 84 /1998, art. 5

MOTIFS RELATIFS – **MARQUE(S) ANTERIEURE(S) :**

☛ **044727 / 10.10.2000** : SC VOLTAMAR SRL, B-dul Unirii, nr. 14, Jud. Maramures, 4800, BAIJA MARE
ROUMANIE

Loi no. 84 /1998, art. 6c

LE TITULAIRE A RENNONCE A LA PROTECTION, conformément à l'article 44 de la Loi no. 84/1998 et à l'adresse du titulaire no. / , pour tous les produits et/ou les services de la liste.

AUTRES MOTIFS

VI. Recours contre le refus définitif pourra être présenté:

Le titulaire de l'enregistrement peut, conformément à l'extrait de la loi No. 84/1998 sur les marques et les indications géographiques faire valoir ses raisons contre l'avis de refus définitif dans le délai de trois mois à compter de la réception du présent avis de refus définitif;

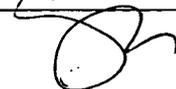
La contestation contre l'avis de refus définitif devra être faite dans le délai ci-dessus indiqué par l'intermédiaire d'un mandataire local agréé par l'Office d'Etat pour les Inventions et les Marques de Roumanie .

Le texte de la Loi No. 84/1998 a été publié dans le Journal Officiel de Roumanie No. 161 du 23 avril 1998.

VII. DATE A LA QUELLE A ETE PRONONCE LA RESOLUTION DÉFINITIVE : 591 – 2005 – 2 / 04.04.2006

SIGNATURE OU SCEAU OFFICIEL DE L'ADMINISTRATION DE ROUMANIE :

S. Cocos
Chef service de Marques
(Ord.4/2005)





19 O.S.I.M.

21 Application No M 2000 04248

22 Application Date : 10.10.2000

11 Mark No: 044727

30 Priority :

55 Individuala

56 Combinată

73 Owner :

SC VOLTAMARSRL
B-dul.Unirii nr. 14, Jud.Maramureº
4800BAIAMARE
ROMANIA

74 Agent :

NEDESEMNAT

51 Classes and List of Goods and Services :

54 ALASKA

33 Băuturalcoolice(cu excepþiei).

